



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3328

Mandat spécial accordé à MM. Georges Képénékian et Loïc Graber et Mme Karine Dognin-Sauze pour une mission à Francfort (Allemagne), du 9 au 11 octobre 2017

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3328 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A MM. GEORGES KEPENEKIAN ET LOÏC GRABER ET MME KARINE DOGNIN-SAUZE POUR UNE MISSION A FRANCFORT (ALLEMAGNE), DU 9 AU 11 OCTOBRE 2017 (SECRETARIAT GENERAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une délégation commune entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, menée par Monsieur Georges Képénékian, Maire de Lyon et Monsieur David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, se rendra à Francfort du 9 au 11 octobre 2017 à l'occasion de la 69^{ème} édition de la Foire du Livre de Francfort, dont la France est l'invitée d'honneur.

Madame Karine Dognin-Sauze, 2^{ème} adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux relations internationales, aux affaires européennes, à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale, et Monsieur Loïc Graber, 7^{ème} adjoint au Maire de Lyon délégué à la culture sont invités à prendre part à cette délégation également composée d'élus métropolitains et de techniciens.

La Foire du Livre de Francfort est le plus grand évènement de ce type au monde. Elle réunit près de 7 000 exposants représentant plus de 100 pays, 140 000 professionnels du monde littéraire, et attire pas moins de 300 000 visiteurs. La majorité des contrats d'édition dans le monde s'y négocie.

Le Pavillon Français de la Foire s'étendra sur 2 500 m² et accueillera de nombreux représentants du territoire lyonnais comme l'association Arty Farty, organisatrice des Nuits sonores et du forum European Lab, l'association Lyon BD organisant le festival du même nom, ou encore le théâtre Nouvelle Génération qui présentera deux installations numériques.

Outre l'aspect rayonnement culturel de cette mission, le Maire de Lyon et le Président de la Métropole de Lyon organiseront des rencontres avec les acteurs économiques locaux et participeront à la projection d'un spectacle de lumières sur la façade de l'Hôtel de Ville de Francfort, illuminée pendant toute la durée de la foire.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2015/916 du 16 mars 2015 portant déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions ;

DELIBERE

1. Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à Messieurs Georges Képénékian et Loïc Graber et Madame Karine Dognin-Sauze pour une mission à Francfort (Allemagne), du 9 au 11 octobre 2017.

2. Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.

3. Les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2017 - article 6532 - fonction 021 - chapitre 65 - programme GESELUS - opération GESINDIV et pour le maire, Service 10300, Programme DEPLACOFFI, opération DEPLACE, ligne de crédit 41511, nature 6532.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE